

**Direction Territoriale Centre Est  
SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL  
10 Bd Jean Pain  
38024 Grenoble Cedex 01**

Dr Catherine Morel Médecin du travail  
Tél 33 (0)4 76 16 53 43 Fax 33 (0)4 76 16 54 09  
Mobile 33 (0)6 37 61 04 68  
catherine.morel1@orange-ftgroup.com

Mme Françoise BAYLE  
Directrice de la DTCE  
FT LYON

Grenoble, le 10 novembre 2009

Madame la Directrice,

Je vous prie de bien vouloir prendre acte par la présente de ma démission du poste de médecin du travail à France Telecom à compter du 10/02/2010, conformément à mon contrat de travail (préavis de 3 mois).

Ma décision est motivée par les éléments suivants :

- j'ai été recrutée en septembre 2007 à 80% sur le service de santé au travail de Grenoble avec une évolution partielle de mon activité sur Lyon à prévoir, qui devait représenter environ 25% de mon activité. Or dans les faits, suite au départ d'un médecin de Lyon, mon activité sur Lyon s'est élevée à plus de 60% de mon temps de travail, donc non conforme à ce qui était annoncé au départ.
- A Lyon, il y a deux bureaux médicaux pour quatre médecins (dont deux à temps plein). Ces conditions compliquent l'organisation et ne permettent pas à mon avis de travailler efficacement.

Au-delà des problèmes matériels d'organisation, ma décision est essentiellement motivée par une impossibilité d'exercer mon métier de médecin du travail tel qu'il est prévu par la loi, le code du travail et le code de déontologie.

Le rôle du médecin du travail, « exclusivement préventif », doit être un rôle de prévention primaire, visant à «éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail », par une adaptation du travail à l'homme et non l'inverse.

Durant ces deux années d'exercice, je n'ai pu faire que le constat d'une adaptation forcée de l'homme au travail, suite à des fermetures de service, des suppressions de poste de travail, des mutations fonctionnelles ou géographiques imposées. Les demandes de reclassement ou d'aménagement de poste de travail que j'ai pu faire sont souvent restées sans réponse écrite et motivée.

Lors de mon premier bilan annuel présenté en mars 2008 au CE, j'avais fait le constat d'un certain nombre de dysfonctionnements :

- logiciel pack RH non adapté au bilan annuel,
- pas d'information sur les arrêts maladies,
- dysfonctionnements majeurs dans le délai de traitement des dossiers aux affaires médicales,
- aucun groupe de travail de médecins du travail au niveau national,
- relations tendues avec la DTCE concernant des sujets importants comme l'étude RFPPro, les espaces écoute et accompagnement,
- aucune marge de manœuvre au niveau local aussi bien en ce qui concerne l'ergonomie, que l'organisation du travail et les conditions de travail,
- impossibilité pour le médecin du travail d'exercer son rôle de conseiller de l'employeur.

Deux ans après, le constat est exactement le même avec en plus :

- impossibilité d'avoir des indicateurs comme les arrêts maladies par unité et par an,
- pas de système permettant d'avoir une visibilité sur les visites de reprise après maladie,
- pas d'IPRP rattaché au service de santé au travail de la DTCE malgré notre demande répétée,

- refus de la direction de pouvoir travailler localement avec des organismes externes reconnus pour leurs compétences comme les ARACT, la CRAM, les instituts universitaires,
- une absence de représentation de l'ensemble des médecins du travail auprès de la direction nationale.

Je dresse un bilan positif de ces deux années sur un plan professionnel et personnel en ce qui concerne :

- la reconnaissance des salariés qui font confiance aux médecins du travail,
- une collaboration fructueuse avec les managers de proximité, souvent soucieux de leurs collaborateurs et à l'écoute de leurs équipes, malgré leur très faible marge de manœuvre,
- une écoute attentive et une reconnaissance de notre travail par les représentants du personnel,
- un travail collectif avec les collègues médecins de la DTCE.

Sur le plan déontologique, je soulignerai les points suivants :

- la pression exercée pour participer à l'espace écoute et accompagnement, dont je souligne depuis le début la non prise en compte de toutes les recommandations du CNOM, et dont je conteste l'utilité alors que FT ne met pas en œuvre ce qui est déjà prévu par le code du travail (art L.4624-1),
- le refus qui nous a été opposé au départ pour participer à l'étude RFPPro même si par la suite, la direction a changé d'avis grâce à notre ténacité.

Pendant ces deux années et encore plus depuis les derniers événements dramatiques, j'ai eu le sentiment d'être cantonnée au cabinet médical uniquement dans l'écoute de salariés en souffrance, sans aucun moyen d'action pour faire évoluer ce constat négatif.

C'est donc avec regret devant ce bilan d'impuissance et d'échec, mais également dans le but de me protéger et de préserver ma propre santé, que j'en suis venue progressivement à prendre cette décision.

Je suis à votre disposition pour prévoir les conditions de mon départ (date, transmission des dossiers médicaux et des informations, DIF ...).

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de ma considération distinguée.

Dr Catherine Morel



Copie : Monsieur Didier Lombard, PDG FT  
Dr Catherine Charuel, Médecin Inspecteur du Travail de l'Isère  
Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de la Savoie  
Dr Camille Nguyen Khoa, médecin coordonnateur FT  
Mme Catherine Béraud, secrétaire du CE de la DTCE